

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 3 mars 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 11 | 10 | 9 |

Objet de la Délibération :

Location du Centre d'hébergement du Cambre d'Aze à des groupes encadrés

L'an deux mille vingt trois
Le vendredi 3 mars

A 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé : M. BUL Alain

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Daniel

Date de convocation : 27/02/2023

2023/005

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de louer le Centre d'hébergement du Cambre d'Aze, situé au 29 rue des narcisses, à des groupes encadrés. La capacité d'accueil maximale est de 40 personnes. Le centre est composé de chambres individuelles ou doubles ainsi que d'une cuisine, un réfectoire, un espace détente, une salle d'activités, une lingerie et des sanitaires collectifs.

Il propose d'établir pour l'accueil de ces groupes encadrés, composés d'un minimum de 10 personnes et d'un maximum de 40 personnes, un contrat de location d'une semaine minimum, avec un montant de 15 euros par jour et par personne.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

Extrait du registre

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** la proposition de location du Centre d'hébergement du Cambre d'Aze, situé au 29 rue des narcisses à des groupes encadrés, adultes et/ou enfants,

... **FIXE** le durée de location à une semaine minimum, avec un montant de 15 euros par jour et par personne, pour un groupe compris entre 10 et 40 personnes,

... **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à l'avancée de ce projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20230303-2023-005-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2023